



---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

**No 17-2016 - Séance du 26 septembre 2016 - Orale**

Commissions municipales

Madame le présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

A chaque début de législature, il incombe à la municipalité de désigner les membres des commissions municipales.

Il s'agit de la commission consultative d'urbanisme et la commission de salubrité.

Dès lors, l'Autorité a désigné les personnes suivantes :

Commission d'urbanisme (nommée pour 3 ans)

M. A. Bovay	syndic	Me D. Sulliger	conseil de la commune
M. D. Epp	municipal	M. J.-M. Jenny	architecte
M. T. George	municipal	M. J.-D. Urech	urbaniste
M. M. Bornand	conseiller communal		
M. Y. Filippozzi	conseiller communal		

Commission de salubrité

M. D. Epp	municipal
Mme M. Ingle	médecin
M. J.-P. Krümel	chef du bureau technique communal

Nous souhaitons à toutes ces personnes une législature fructueuse au sein de ces commissions.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic	Le Secrétaire
A. Bovay	J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 22 août 2016

M. A. Bovay, syndic

Bureau du Conseil communal (si communication orale)